

## Intention générale pour Janvier 1890

*Désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande et  
bénie par Sa Sainteté Léon XIII :*

### LA CANONISATION DE LA B. MARGUERITE-MARIE

Combien notre Saint-Père le Pape Léon XIII est désireux d'accomplir lui-même ce grand acte, il a daigné s'en ouvrir à Mgr l'évêque d'Autun. Mais que faudra-t-il pour que nous l'obtenions enfin cette année de la bonté divine? Il faut — c'est la condition préalable — obtenir quelques-uns de ces éclatants prodiges que le Cœur de notre Dieu accorde toujours à la foi et à la confiance des peuples.

Or, pour déterminer ce courant de foi et de prières victorieuses, une opportunité incomparable nous est offerte: c'est le deuxième centenaire de la mort de la servante de DIEU, le 17 octobre 1890. On prépare, à Paray-le-Monial, de magnifiques solennités. Ce centenaire glorieux couronnera et complètera celui qui s'achève; le premier a jeté la semence, le second en recueillera les gerbes pressées. Faisons donc pour cela de cette année une croisade ardente de prières, de pénitences, de saintes œuvres, et préparons notamment *la consécration de tous les enfants chrétiens au divin Cœur de JÉSUS.* (Voir sur les Billets la *Prière quotidienne.*)

\* \* \*

*Résolution apostolique: Propager le culte de la B. Marguerite-Marie.* — En cette année qui ramène le 200<sup>e</sup> anniversaire de sa sainte mort, répandons le culte de cette ardente apôtre du sacré Cœur; demandons quelque miracle par son intercession; multiplions, à son honneur, les prières, les neuvaines, les *Heures saintes*, les communions, les pèlerinages (au moins spirituels) à Paray, etc.